

L'éducatrice : une sur-femme ?

Francyne Goyer-Michaud

Volume 8, numéro 1-2, 1975

Délinquance juvénile au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/017043ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/017043ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (imprimé)

1492-1367 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Goyer-Michaud, F. (1975). L'éducatrice : une sur-femme ? *Criminologie*, 8(1-2), 159-165. <https://doi.org/10.7202/017043ar>

L'ÉDUCATRICE : UNE SUR-FEMME ?

Francyne Goyer-Michaud

Pour avoir eu le privilège d'être consultante auprès d'éducatrices œuvrant dans un Centre d'Accueil et de Réadaptation pour jeunes filles qui y sont placées par les juges des Cours de Bien-Être social, je ne peux retarder davantage le désir de livrer quelques réflexions, tout embryonnaires qu'elles soient, sur les exigences inhérentes à la tâche que ces femmes accomplissent.

Un lecteur astucieux croira découvrir en filigrane de cet article un témoignage de respect pour le travail tout autant nécessaire qu'ingrat qui est le leur. Je lui concède à l'avance qu'il n'aura pas erré. Mais il aurait tort de me prêter quelque intention à coloration féministe. Loin de minimiser la fonction des éducateurs, je reconnais seulement à celle de leurs homologues de sexe féminin des difficultés supplémentaires qui lui sont propres.

Mais encore, me dois-je de nuancer cette assertion. Les observations qui m'ont conduite à cette conclusion demandent d'être circonstanciées afin d'éviter une généralisation abusive de leur portée.

Mon travail de consultante s'est poursuivi de 1971 à 1973 au Tournesol appartenant à la Corporation Notre-Dame de Laval, maison prévue, selon la charte, pour servir de ressource ultime avant la prison commune. C'est donc dire que les adolescentes qui y séjournent sont fortement perturbées. Elles ont, la plupart du temps, connu des placements antérieurs en foyer nourricier et/ou en institution.

J'ai apporté ma collaboration aux éducatrices d'une seule unité de vie. Mais, vu le roulement du personnel et la présence

de stagiaires, je suis entrée en contact avec une quinzaine d'entre elles, alors qu'on en comptait, à cette époque, huit par unité.

Je ne vous ferai pas l'affront de décrire leurs tâches que vous connaissez au moins tout aussi bien que moi. Je préciserai seulement qu'elles poursuivaient toutes, en cours d'emploi, des études en éducation spécialisée de niveau collégial.

C'est donc grâce à elles, que j'ai été sensibilisée à certains des problèmes que les éducatrices du milieu rencontrent, problèmes qui relèvent tant de la clientèle à laquelle leurs services s'adressent que de la dualité du rôle féminin.

A. LA CLIENTÈLE

Ce thème de la clientèle peut être envisagé selon la disparité quant à la personnalité des adolescentes et selon les motifs de référence invoqués pour demander leur placement en institution.

1. LA DISPARITÉ QUANT À LA PERSONNALITÉ

La délinquance féminine, là où je l'ai observée, ne m'est pas apparue comme nettement identifiée. À côté de quelques jeunes filles présentant davantage un profil délinquant, s'en trouvaient d'autres, beaucoup plus nombreuses, où transparaissaient avec force et en priorité des éléments de psychopathologie de nature névrotique, voire psychotique.

Je ne veux pas dire par là qu'il y ait eu erreur de sélection au départ. Je suis plutôt convaincue que la vraie délinquante, si tant est qu'elle existe, ne se rencontre pas fréquemment et qu'il faut, quand on travaille avec des jeunes filles qui ont eu des démêlés avec la Cour, ne pas perdre de vue la présence ni la diversité de leurs perturbations psychologiques.

Peut-on raisonnablement s'attendre à ce que les éducatrices, prises individuellement, soient capables de faire face à une telle variété de situations ? De plus, même si, parallèlement à leur emploi, elles étaient toutes aux études, on peut se demander si cette formation était des plus appropriées. Non que j'en veuille faire le procès ; la délinquance féminine intéresse trop peu de spécialistes et les connaissances dans ce domaine ne sont pas encore assez développées pour faire grief aux professeurs de ne pas en donner une vision plus élaborée.

Il n'empêche que les éducatrices étaient surtout initiées à transposer sur le plan féminin ce que l'on connaît de la délinquance masculine, perdant ainsi de vue une perspective différentielle importante. De plus, leurs notions de psychopathologie étaient pour le moins rudimentaires. Mais n'est-ce pas utopique d'imaginer qu'à l'intérieur d'un cours collégial débordant, combien largement, les cadres de la délinquance féminine, on puisse leur faire acquérir tout ce dont elles auront besoin dans leur travail spécifique ?

Quoi qu'il en soit, je les ai vues souvent désarmées face à une adolescente dont elles n'arrivaient pas à percer la structure de personnalité délinquante, ou face aux réactions et réflexions quelque peu bizarres de telle autre. Mais qui s'en étonnerait ? Et s'il faut s'en inquiéter, c'est que, entre autres choses, le sentiment d'impuissance est contraire à celui de bien-être, si mitigé qu'il soit, qui doit présider à l'élaboration de tout travail productif et satisfaisant pour soi aussi bien que pour autrui.

2. LES MOTIFS DE RÉFÉRENCE

Parmi les principaux motifs auxquels se réfèrent les juges pour demander le placement d'adolescentes au Tournesol, on retrouve l'absorption de drogues et, ce que j'appellerai d'un terme plus large, la promiscuité sexuelle, étant entendu que ces raisons ne sont retenues que si d'autres modes de traitement se sont avérés infructueux.

Or, ces mêmes comportements, qui valent souvent aux mineures leur institutionalisation, sont généralement tolérés par la société en ce qui concerne les adultes. Ce qui ne signifie pas que toutes les éducatrices tâtent de la drogue ni qu'elles profitent de leur liberté sexuelle, mais la possibilité leur en est offerte sans danger d'encourir des poursuites légales.

Je ne cherche pas, pour le moment, à savoir si la société a raison, ou tort, d'interdire aux jeunes ce qu'elle ne réproouve pas dans le cas des adultes. La question que je me pose est la suivante : comment les éducatrices peuvent-elle effectuer un travail de réadaptation auprès d'adolescentes qui s'adonnent à des comportements qui, parce qu'elles ont franchi le seuil de la majorité pénale, ne leur sont plus défendus ? À mon avis, c'est en quelque sorte les mettre dans une situation de double moralité et de conflit qui s'exprimerait ainsi : ne fais pas ce que je peux faire si bon me semble.

Il ne faut pas oublier que les éducatrices sont relativement jeunes, parfois à peine plus âgées que les adolescentes dont elles ont la charge, même si elles manifestent souvent une maturité supérieure à celle de leur âge. Il peut arriver alors qu'elles n'aient pas le recul nécessaire face aux agirs pour lesquels des adolescents sont en institution. La relation risque alors de s'établir, compte tenu de leurs réactions, sur une base de complicité tacite, de pitié, d'envie ou d'intolérance qui a peu de choses en commun avec une attitude de détachement compréhensif et de saine distance essentielle à toute entreprise de rééducation.

B. LA DUALITÉ DU RÔLE FÉMININ

Je n'ai pas à épiloguer sur la complexité du rôle féminin actuel. Les principales intéressées la vivent quotidiennement, pour ainsi dire, et bon nombre d'hommes y sont sensibles, quand ils n'en sont pas directement affectés.

Les autorités du Tournesol n'y échappent pas, et comment le pourraient-elles ? Qui demandent aux éducatrices de témoigner du double modèle de la féminité : le traditionnel et le contemporain ? Le premier, fait de délicatesse, de chaleur, de générosité et de compréhension, où l'apprentissage aux activités plus proprement ménagères conserve son importance ; le second, où l'affirmation de soi, la reconnaissance des droits liés à son sexe, l'éveil aux problèmes sociaux, économiques et politiques sont capitaux.

Il serait faux de croire que parce qu'elles travaillent à l'extérieur, les éducatrices sont forcément perçues par les adolescentes comme prônant des valeurs nouvelles. Certaines femmes, dans d'autres domaines, l'ont déjà fait sans pour autant véhiculer des valeurs autres que traditionnelles, voire archaïques. Il leur faut donc dépasser cet artifice et rallier de façon la plus authentique possible des tendances qui, si elles ne sont pas fondamentalement opposées, peuvent sembler parallèles.

Et c'est souvent à ce moment que les conflits prennent naissance. À côté des déchirements intimes que certaines éducatrices ont profondément ressentis lors de la grève de la fonction publique, en 1972, où s'affrontaient pour elles, à tort ou à raison, générosité dans la tâche et reconnaissance de leurs droits, s'en trouvent de plus obscurs qui n'en sont pas moins insidieux ni courants. Il n'est pas toujours facile ni attirant d'avoir, même dans

des situations qui pourraient sembler banales à un profane, à concilier différentes attentes. La tentation est forte d'en élire une au détriment de l'autre.

Rares sont les femmes qui ne se heurtent à ces conflits. Mais la situation est cruciale en ce qui concerne les éducatrices. D'une part, la resocialisation ne vise-t-elle pas à l'acquisition de l'autonomie et de nouvelles valeurs ? Ces buts prennent une dimension inédite quand on veut en imprégner des adolescentes qui, en plus de devenir des personnes satisfaites de ne plus vivre en marge ni aux dépens de la société, auront à être heureuses dans leur peau de femme, c'est-à-dire en harmonie avec le double rôle qui leur sera encore demandé. D'autre part, les éducatrices se doivent d'être des modèles d'identification. Comment transmettront-elles, et à quel prix, une image intégrée de la femme si la leur demeure chargée d'ambivalence ou d'ambiguïté.

Ceci complète les réflexions centrées sur les éducatrices dont j'ai voulu faire part, souvent, force m'est de le reconnaître, sur le mode interrogatif. Et pour ne pas déroger à ce style, je conclurai en demandant si ces difficultés que je viens d'énumérer ne sont pas, en partie, à l'origine du roulement de personnel que connaissent le Tournesol et d'autres institutions identiques. Dans la négative, il n'en restera pas moins vrai que si l'éducatrice n'est pas une sur-femme, elle demeure, dans ce contexte, une femme d'exception.